

ferdinand Cup

FERDINAND CUP

REGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF 2025

Visa FFSA référencé sous le numéro XXX en date du XX/XX/XXXX

La numérotation des articles du présent Règlement Sportif répond à celle utilisée dans le Règlement Standard des Circuits « Asphalte » FFSA

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – ORGANISATION.....	1
ARTICLE 2 – ASSURANCE.....	2
ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES.....	2
ARTICLE 4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	5
ARTICLE 5 – PUBLICITÉ ET IMAGE DE LA COUPE.....	7
ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES	7
ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	8
ARTICLE 8 – RECAPITULATIF DES PENALITES.....	10
ARTICLE 9 – CLASSEMENT.....	10

ARTICLE 1 – ORGANISATION

1.1. Organisation

L'organisateur de la série est FlatOrg, 294 Petite Route de Marseille – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume – France

Contact : +33 (0)6 20 33 50 44 – contact@ferdinandcup.com

Stéphane Enout est le manager général de la série (**Licence OVH N°303613**)

1.2. Règlements applicables

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du Règlement Standard des Circuits ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.

Tout pilote ou concurrent inscrit à la Ferdinand Cup est réputé connaître l'ensemble des règlements précités. Il s'engage à respecter cet ensemble de textes, dans la forme comme dans l'esprit.

Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la FFSA avant diffusion sous forme d'additif daté et numéroté.

1.3. Calendrier **2025**

La Ferdinand Cup se déroulera selon le calendrier ci-après :

DATE	CIRCUIT	MEETING
28-30 mars	Circuit Paul Ricard	Ultimate Cup Series
19-20 avril	Dijon-Prenois	
30 mai – 1^{er} juin	Charade	Trophée des Volcans
12-14 septembre	Anneau du Rhin	Trophée d'Alsace
7-9 novembre	Lédenon*	Coupe de France des Circuits

* Sous réserve

Hors Classement :

3-5 octobre	Spa-Francorchamps	SuperSpa
--------------------	--------------------------	-----------------

1.4. ASN

L'ASN de tutelle est la FFSA.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Voir Article R331.30 et A 331.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Engagements

3.1.0. Licences, Engagements

La Ferdinand Cup est ouverte aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence régionale, nationale ou internationale en cours de validité. Les titres de participation code TPRC ou TPRCE pour les étrangers sont également autorisés. Ils ne seront valables que pour la durée de l'épreuve, et pourront être renouvelés. Les pilotes titulaires d'une licence étrangère peuvent marquer des points à la Coupe. Pour l'épreuve de Spa-Francorchamps, seules les licences nationales (NCC) et internationales (ICC) seront acceptées, et aucun titre de participation ne pourra être délivré.

Les copies de la licence et de l'autorisation de l'ASN devront obligatoirement être envoyées à l'organisateur de la Ferdinand Cup en même temps que le bulletin d'engagement. Le libellé de la licence présentée sera le seul retenu pour les documents officiels, le nom du sponsor pourra être ajouté ou remplacé au nom du team sur les documents officiels avec l'accord du team.

Les concurrents mineurs doivent obligatoirement déclarer leur tuteur à l'organisateur, et accompagner la demande d'engagement, d'une autorisation parentale. Ils devront aussi fournir la photocopie de la licence tuteur, sauf pour les étrangers dont leur ASN ne délivre pas ce type de licence.

Les concurrents ne seront considérés comme engagés pour la saison ou pour une épreuve, qu'à réception du paiement de l'intégralité des frais de participation par FlatOrg, dix jours avant le début de celle-ci. Faute de règlement du montant de cette inscription au-delà de ce délai, l'organisateur peut refuser l'inscription.

Dans le cas où un concurrent ne respecterait pas ses engagements financiers envers FlatOrg, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de ce concurrent à une ou plusieurs autres épreuves.

Les montants des inscriptions payés servant à régler les factures des circuits, ceux-ci ne sont pas remboursables en cas de non participation à une épreuve à laquelle le concurrent est inscrit.

3.1.1. Inscription à une épreuve de la Coupe

Tout concurrent désirant participer à une épreuve de la Ferdinand Cup devra envoyer à l'opérateur : **Stéphane Enout / FlatOrg – 294 Petite Route de Marseille – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume – France - Tel : +33 (0)6 20 33 50 44 - E-Mail : contact@ferdinandcup.com** le formulaire d'inscription complété selon le modèle établi par FlatOrg, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de FlatOrg (cachet de la poste faisant foi) ou par virement bancaire, du montant de l'inscription à une épreuve de la Ferdinand Cup. Le prix à régler est celui inscrit sur le bulletin d'engagement.

Les dates limites d'engagement pourront exceptionnellement et à la discrétion de l'organisateur être prorogées jusqu'à la fermeture des vérifications administratives. FlatOrg prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles et la priorité sera donnée aux concurrents engagés à la saison.

3.1.2. Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves.

3.1.3. Refus d'inscription

Conformément à l'article 3.14 du Code Sportif International, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription dans le but de préserver l'esprit de la Ferdinand Cup et devra motiver sa décision.

Dans ce cas le concurrent en sera averti au plus tard dans un délai de 7 jours à compter de la date de clôture de la réception des inscriptions.

3.2. Equipages

Chaque équipage pourra être composé d'un ou deux pilotes.

3.3. Vérifications administratives

Les vérifications administratives auront lieu sur chaque épreuve. Tous les pilotes devront se

présenter aux vérifications administratives aux dates, horaires et lieux précisés dans le Règlement Particulier de l'épreuve, munis obligatoirement des documents requis ainsi que de leur licence en cours de validité. Seuls les pilotes ayant satisfait aux vérifications administratives seront autorisés à participer aux essais qualificatifs et au meeting.

3.4. Vérifications techniques

Les vérifications techniques auront lieu sur chaque épreuve et seront effectuées par les Commissaires Techniques mandatés par le Directeur d'épreuve.

Conformément à l'article 5 paragraphe B des Prescriptions Générales de la FFSA :

Les concurrents s'engagent sur l'honneur, et sous leur propre responsabilité, à présenter un véhicule conforme au Code Sportif International et à ses Annexes, ainsi qu'au règlement technique de la catégorie dans laquelle le véhicule est engagé.

Chaque concurrent engagé devra obligatoirement se munir d'une fiche d'homologation de son véhicule conforme à l'article 251-2.1.8 ou d'une fiche d'homologation FFSA et d'un passeport technique de la FFSA ou du récépissé d'obtention du passeport technique FFSA en cours de validité. Ces documents devront être présentés lors des vérifications techniques.

Toute omission ou fausse déclaration concernant les caractéristiques du véhicule entraînera la disqualification du concurrent sans préjudice des sanctions qui pourraient être demandées à la FFSA. Après la clôture des engagements, un pilote pourra changer de véhicule, à condition que celui-ci soit du même groupe et de la même classe de cylindrée que celui figurant sur le bulletin d'engagement.

Les numéros (et plaques) de course devront figurer sur le véhicule pour l'inspection pendant les vérifications techniques. Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux commissaires techniques et aux Commissaires Sportifs que son véhicule est en conformité avec le règlement dans son intégralité à tout moment de la compétition.

Toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée.

La présentation d'un véhicule aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.

Pendant les vérifications techniques préliminaires, qui interviendront aux dates et lieux précisés dans le règlement de la compétition, le concurrent doit tenir disponibles tous les documents exigés.

Les concurrents qui n'auront pas respecté les limites de temps imposées ne seront pas autorisés à participer à la compétition, sauf dérogation accordée par les Commissaires Sportifs.

On ne peut exiger d'un concurrent, pilote ou toute autre personne concernée par un véhicule, qu'il signe une décharge ou tout autre document technique, sauf indication expressément formulée dans le règlement de la compétition.

Aucun véhicule ne pourra prendre part à une compétition tant qu'il ne figurera pas sur la liste des autorisés au départ.

Le départ sera refusé aux véhicules non conformes à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Les Commissaires Techniques peuvent, à la demande de la Direction de Course :

- . vérifier la conformité d'un véhicule à tout moment d'une compétition ;
- . exiger que des éléments soient démontés par le concurrent pour s'assurer que les conditions d'admission ou de conformité sont pleinement respectées ;
- . demander à un concurrent de leur fournir tel échantillon ou telle pièce qu'ils pourraient juger nécessaire ;
- . ils présenteront un rapport des activités ci-dessus au Directeur de Course. Tout véhicule qui, après avoir été approuvé par les Commissaires Techniques, est démonté ou modifié de telle manière que cela puisse affecter sa sécurité ou mettre en question sa conformité, ou qui est impliqué dans un accident avec des conséquences analogues, doit être présenté de nouveau aux commissaires techniques pour approbation. Le Directeur de Course peut demander que tout véhicule impliqué dans un accident soit arrêté ou contrôlé.

ARTICLE 4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. Voitures admises

La Ferdinand Cup est ouverte à toutes les Porsche commercialisées avant 1997 et aux prototypes d'époque ainsi que les prototypes Replica ayant reçu l'autorisation de concourir par la FFSA.

Chaque modèle doit être équipé des éléments de sécurité homologués sur l'année en cours, à savoir baquet, harnais 6 points, extincteur et coupe-circuit. **L'arceau, 6 points, peut-être un modèle d'époque.**

4.1.1. Catégorisation

Les véhicules de la Ferdinand Cup sont répartis dans cinq catégories aux classements bien distincts.

- **Ferdinand Cup 1 (FC1)** : Voitures dont la puissance est supérieure à 272 chevaux, ainsi que les voitures à moteur turbocompressé. La puissance maximale est limitée à 380 chevaux. Des exceptions peuvent être faites sur invitation.

- **Ferdinand Cup 2 (FC2)** : Voitures dont la puissance est comprise entre 212 et 271 chevaux. Certaines voitures à moteur turbo peuvent être acceptées dans cette catégorie en fonction de leur puissance et du pilote à bord.

- **Ferdinand Cup 3 (FC3)** : Voitures dont la puissance est comprise entre 181 et 211 chevaux.

- **Ferdinand Cup 4 (FC4)** : Voitures dotées d'un moteur jusqu'à 2,0 litres de cylindrée, dont la puissance est inférieure à 180 chevaux.

- Ferdinand Cup Open (FCO) : Voitures dont la puissance est supérieure à 380 cv et concurrents invités.

Le classement d'un véhicule dans l'une ou l'autre catégorie revient à l'organisateur, qui se réserve le droit de le modifier en cours de saison en fonction des performances de l'auto et du ou des pilote(s). Le respect de la puissance est essentiel, elle est validée selon la bonne foi du concurrent, qui devra remplir un formulaire de déclaration sur l'honneur. En cas de doute ou si la preuve n'est pas apportée que l'auto respecte la limite autorisée, un passage au banc, choisi par l'organisateur, sera à la charge du concurrent. En cas de non-conformité, le concurrent pourra être exclu.

4.2. Carburants – pneumatiques – équipements

4.2.1. Carburant

Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J.

Aucun additif n'est autorisé, sauf les additifs de substitution au plomb.

4.2.2. Pneumatiques

Pneumatiques « secs » : Sur piste sèche, **la monte de pneumatiques de marque NANKANG, partenaire de la Ferdinand Cup, est souhaitée**, sous réserve qu'il s'agisse de pneumatiques « semi-slicks », homologués route.

Pneumatiques « pluie » :

Le règlement autorise l'usage de pneus pluie compétition en cas de pluie ou de piste détrempée.

Dans un soucis d'équité, les couvertures chauffantes sont strictement interdites.

4.2.3. Equipement de l'auto

- L'échappement doit être conforme à la réglementation technique en vigueur, soit 100db
- Transpondeur : chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur agréé par la FFSA. Les concurrents sont responsables du bon montage du transpondeur et de son bon fonctionnement en permanence.
- Le système RaceFlag de marshalling embarqué fourni par l'organisateur est obligatoire. La location est aux frais du concurrent.

4.2.4. Equipement du pilote

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, (Norme FIA 8856-2000)
- De sous-vêtements ignifugés : Tee-shirt à manches longues, pantalon et chaussettes
- D'une cagoule ignifugée (Norme FIA 8856-2000)
- De gants homologués selon liste n° 27 (Partie 3)
- De bottines ignifugées selon liste n° 27 (Partie 2 - Norme FIA 8856-2000)
- D'un casque conforme à la liste n° 41 (voir liste n° 25)
- Du système RFT (Hans) conforme à la liste n° 29

Ces listes sont issues de la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours. Les équipements devront être présentés lors des Contrôles techniques.

4.3. Numéros de course

L'opérateur attribuera, à chaque voiture, un numéro de course lors de chaque meeting. Il sera installé de chaque côté du véhicule et sur le pare-brise.

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ ET IMAGE DE LA COUPE

Les voitures et les combinaisons des pilotes participants à la Ferdinand Cup devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par FlatOrg et ce avant le début des vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités, sans qu'elles puissent être concurrentes des partenaires de la série ou du magazine Ferdinand Magazine. Dans ces derniers cas, une demande de dérogation peut être formulée par le concurrent.

En aucun cas, l'identification des voitures et des combinaisons, définie par FlatOrg, ne pourra être modifiée par les pilotes.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité en concurrence avec l'un des partenaires de la Ferdinand Cup ou de Ferdinand Magazine. Les publicités faisant concurrence à FlatOrg et à la Ferdinand Cup sont également interdites.

L'absence des marquages des partenaires de la série sur les autos entraîne une non-participation aux tirages au sort des lots et des cadeaux offerts par les partenaires.

Toute personne (pilote, membre de l'équipe et accompagnant) qui portera atteinte à l'image de la Coupe sur les circuits, forums et réseaux sociaux ou par ses commentaires ou son attitude, sera exclue de la Ferdinand Cup.

La publicité sur les voitures est autorisée des deux côtés de la carrosserie sous le niveau des fenêtres mais derrière l'axe des roues avant et devant l'axe des roues arrière. La publicité à l'avant et à l'arrière et sur le reste des côtés de la voiture est limitée à une superficie totale de 1400 cm².

Les concurrents doivent installer la publicité imposée par l'organisateur, **publicité que le concurrent ne pourra pas refuser**. Suivre le plan de stickage en Annexe 1.

La publicité au-dessus et au-dessous du numéro de compétition, autre que celle de l'organisateur, peut être placée à côté du numéro de compétition, sans toutefois entrer en contact avec le fond.

La publicité sur les voitures de course est limitée à une superficie totale de 2100 cm²

Sur le pare-brise, une bande de 10cm doit être libre pour installer la publicité fournie par l'organisateur. **Publicité que le concurrent ne pourra pas refuser.**

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Zone des stands

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité. Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités.

Les décisions seront prises par le Collège des Commissaires Sportifs ou le Directeur de Course.

6.2. Aire de signalisation

Deux personnes au maximum par voiture en piste, dûment identifiables par un laissez-passer spécifique à la discipline, sont admises en bord de piste. Un emplacement leur sera désigné pendant les essais et la course auxquels participe leur(s) pilote(s).

Ils ne pourront ni atteindre, ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course.

Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre de donner aux pilotes les indications utiles sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux semblables à ceux utilisés par l'organisation.

Les remorques servant au transport des véhicules de course devront impérativement être rangées à l'extérieur du parc concurrents sur un emplacement réservé par l'organisateur et d'un accès facile. Il en sera de même pour les tracteurs de semi-remorque qui pourront être parqués dans les mêmes conditions à la demande de l'organisateur.

6.3. Tentés, Caravanes et motor-homes

Tous les concurrents auront un emplacement réservé. Chaque voiture devra être sous une structure de 3m de largeur. Les concurrents doivent transmettre au comité d'organisation les dimensions de leur structure lors de leur engagement. Ce dernier lui retransmettra un plan de paddock à respecter impérativement sous peine d'exclusion du meeting.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. Essais

Des séances d'essais libres pourront être proposées par l'organisateur au plus tôt le vendredi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.1. Essais qualificatifs

Une séance de 20 minutes à 30 minutes. Le premier meilleur temps réalisé durant la séance définira la grille de départ de la Course 1. Le deuxième meilleur temps réalisé durant la séance définira la grille de départ de la Course 2. A l'issue des essais qualificatifs, une liste des participants aux courses 1 et 2 sera établie et transmis au collège de direction de course. Cette liste ne pourra être modifiée jusqu'à la fin du meeting hors contrainte éventuelles.

7.2. Briefing

Tout concurrent absent du briefing se verra sanctionné de 15 places de pénalités sur les départs des courses en plus de devoir assister à un briefing particulier auprès de la Direction de Course. S'il récidive, une exclusion du meeting pourra être prononcée.

En cas de retard au briefing, le comité d'organisation pourra sanctionner le participant concerné.

7.3. Course

7.3.0. Durée : Chaque course aura une durée comprise entre 40 et 60 minutes. Dans le cas d'ajout d'une ou plusieurs épreuves plus longues au calendrier, les concurrents en seront avisés au moins deux mois à l'avance.

7.3.1. Départ lancé

La procédure de départ lancé devra être utilisée.

La grille de départ sera affichée au plus tôt 30 minutes après l'affichage du résultat des essais officiels et au plus tard 1 heure avant le départ de la course. La grille de départ sera de la forme 2 x 2 en ligne dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

DÉPART : Pour un départ classique, les concurrents partiront de leur box ou de leur paddock pour un tour de reconnaissance, et viendront se mettre en grille sur la grille de départ.

Pour un départ allégé, les concurrents partiront de leur box ou de leur paddock, pour aller se mettre en prégrille dont l'emplacement leur sera donné au briefing, ils partiront ensuite derrière le « leading car » pour le tour de formation et à l'issue, le départ leur sera donné.

Si les conditions ne sont pas réunies pour donner le départ, la direction de course pourra faire effectuer un deuxième tour de formation, le panneau « Extra Formation Lap » sera présenté et la rampe de départ passera en jaune clignotant, la formation sera sous la direction de la voiture en pole position qui prendra le rôle du « leading car ». Si une voiture est en difficulté, et ne peut pas partir à H-5, elle sera poussée vers les stands, d'où elle prendra le départ après la dernière voiture, au feu vert.

Toute voiture se trouvant dans les stands au moment du départ ne partira qu'après avoir reçu l'autorisation donnée par le feu vert à la sortie de la voie des stands.

7.3.2. Safety Car

Voir Article 7.3.3. du Règlement Standard des Circuits « Asphalte » FFSA. Il pourra y avoir un ou plusieurs Safety Car en fonction du circuit et sur décision du coordinateur, directeur d'épreuve.

7.3.3. Changements de roues : Les changements de roues ne sont pas autorisés sur la grille de départ.

7.3.4. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles seront comblés jusqu'à une heure avant le départ.

7.3.4.1. Cas des suppléants

1. Un abandon est officiellement validé quand le concurrent ou le team manager de l'écurie vient le déclarer par écrit (formulaire abandon) à la direction de course.

2. Si une écurie a plusieurs voitures, les pilotes d'une voiture du team ayant abandonné deviennent automatiquement suppléants sur les autres voitures du même team dès l'officialisation de l'abandon, dans la limite du nombre maximum de pilotes autorisés par voiture (article 3.6). Demande à formuler auprès de la Direction de Course.

7.3.5. Arrêt au stand

Qu'un équipage soit composé d'un ou deux pilotes, un arrêt au stand de 2 minutes est obligatoire durant la course. Une fenêtre sera définie dans le règlement particulier de chaque meeting en fonction de la durée de la course. En cas de non-respect des 2 minutes d'arrêt réglementaire, une pénalité de « Stop and Go » + temps manquant sera appliquée. En cas de non-respect de la fenêtre, une pénalité de « Stop and Go » sera également appliquée. Enfin, si un concurrent ne respecte pas

l'arrêt au stand obligatoire, il sera disqualifié de la course.

7.3.6. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté sur la voiture de tête franchissant la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8 – PENALITES

ART.	MOTIF	PENALITE
3.1.1	Puissance non conforme de l'auto	Exclusion du meeting
3.2.2	Pneumatiques non conformes	Points de l'épreuve retirés
6.2	Absence ou retard au briefing	Amende forfaitaire de 100€
6.3	Non-respect de la ligne de course en essais	Suppression du chrono
	Non-respect de la ligne de course 1 en course	Avertissement
	Non-respect de la ligne de course 2 en course	Avertissement
	Non-respect de la ligne de course 3 en course	Drive-Through Converti en pénalité de 45 secondes dans les trois derniers tours
	Conduite antisportive	
	Non-respect des drapeaux	
6.3	Provoque un accrochage	Stop & Go Converti en pénalité de 45 secondes dans les trois derniers tours

Toutes infractions qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, seront pénalisées selon le Règlement Standard des Circuit Asphalte 2023.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

9.1. Attribution des points

9.1.1. Le classement de la Coupe sera établi à partir des points obtenus au classement général de chaque course.

9.1.2. Tous les pilotes ayant pris le départ de la course marqueront des points. En cas d'abandon, le(s) pilote(s) concerné(s) marquera(ont) des points qui seront divisés par deux.

Si deux pilotes sont engagés sur une voiture, chaque pilote ayant participé à l'une des deux courses marquera le même nombre de points que son coéquipier.

Il sera établi un classement général Ferdinand Cup 1 (FC1) par course.

Il sera établi un classement général Ferdinand Cup 2 (FC2) par course.

Il sera établi un classement général Ferdinand Cup 3 (FC3) par course, sous réserve que 5 voitures sont engagées.

Il sera établi un classement général Ferdinand Cup 4 (FC4) par course, sous réserve que 5 voitures sont engagées.

Il ne sera pas établi de classement général Ferdinand Cup Open (FCO).

9.4. Barème de points

Barème valable pour chaque catégorie, Ferdinand Cup 1 (FC1), Ferdinand Cup 2 (FC2), Ferdinand Cup 3 (FC3, si 5 voitures engagées), Ferdinand Cup 4 (FC4, si 5 voitures engagées).

CLASSEMENT	POINTS
1 ^{er}	40
2 ^e	32
3 ^e	28
4 ^e	24
5 ^e	20
6 ^e	18
7 ^e	16
8 ^e	14
9 ^e	12
10 ^e	11
11 ^e	10
12 ^e	9
13 ^e	8
14 ^e	7
15 ^e	6
16 ^e	5
17 ^e	4
18 ^e	3
19 ^e	2
20 ^e	1

En cas d'ajout d'une ou plusieurs épreuves de plus longues durées au calendrier, chaque meeting avec plus de 2 heures de course bénéficiera de l'attribution du double de points.

ANNEXE 1

Plan de stickage

